Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site de l'Unité Judiciaire à Priorité Educative (UJPE) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE *Liberté Égalité Fraternité*

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE - INGÉNIERIE - COORDINATION - PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

CCTP LOT 04 REVETEMENTS DE FACADES

N° AFFAIRE : 014-2025-10	**INTERLOCUTEUR :** S.DUBOIS	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

Sommaire

04.1 GENERALITES 2
04.1.1 Prescriptions techniques 2
04.1.2 Prescriptions complémentaires 2
04.1.3 Nota TCE 3
04.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
04.2.1 Travaux préparatoires 4
04.2.1.1 Échafaudages et protection 4
04.2.2 Ossature de bardage et isolation 4
04.2.2.1 Ossature de bardage en bois avec isolation - Fixation sur parois à ossature bois 4
04.2.3 Bardage bois 5
04.2.3.1 Bardage en lames bois massif verticales avec aspect à claire-voie 5
04.2.4 Accessoires de finition 6
04.2.4.1 Bavettes rejet d'eau 6
04.2.4.2 Grilles linéaire de ventilation 6
04.2.4.3 Traitement des angles / jonction - Profilés bois 6
04.2.5 Bardage polycarbonate 7
04.2.5.1 Bardage polycarbonate alvéolaire 7
04.2.5.2 PV 3D Lite 8
04.2.6 Ouvrages divers 8
04.2.6.1 Contre-bardage 8
04.2.6.2 Couvertines en aluminium 9
04.2.6.3 Traversée de bardage 9
04.2.7 Traitement des métaux et des bois 9
04.2.7.1 Ferrures et sabots 9
04.2.7.2 Traitement des bois 9
04.2.7.3 Traitement des métaux 9
04.2.8 Fin de chantier 9
04.2.8.1 Plans et détails de fabrication 9
04.2.8.2 Nettoyage de fin de chantier 10
04.2.8.3 Dossier des Ouvrages Exécutés 10
04.3 OPTIONS 11
04.3.1 Entourage de baies - Habillage bois 11

REVETEMENTS DE FACADES

04.1 GENERALITES

04.1.1 Prescriptions techniques

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet :
- Aux Eurocodes
. Eurocode 1 - EN 1991 : Actions sur les structures
. Eurocode 5 - EN 1995 : Calcul des structures en bois
. Eurocode 8 - EN 1998 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes
- Règles BF 88 (DTU P92-703) (février 1988) : Méthode de justification par le calcul de la résistance au feu des structures en bois
- Règles N84 (DTU P06-006) (février 2009) : Action de la neige sur les constructions
- Règles NV65 (DTU P06-002) (février 2009) : Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
- Aux cahiers des Charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Au règlement de sécurité contre l'incendie selon le type de bâtiment (dernière édition mise à jour)
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état
- A la réglementation acoustique complétée des recommandations lorsque le programme y est soumis.
- Au code du Travail
- Etc.

L'énumération ci-dessus n'est nullement limitative et lors de l'exécution des travaux, les différents textes réglementaires, y compris ceux qui ne seraient pas connus à ce jour, devront être respectés.
En cas de contradiction entre les différents documents, les derniers en date prévaudront.

04.1.2 Prescriptions complémentaires

Prescriptions techniques concernant les matériaux :
Justification des provenances :
L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'oeuvre la provenance des matériaux mis en oeuvre :
. Soit par des bulletins de livraison ou de garantie authentiques
. Soit par des factures de ses fournitures

Essence des bois :
Il sera fait usage de bois résineux : bois indigènes ou bois importés du Nord
- Les bois employés seront toujours de la meilleure qualité et prévus pour rester apparents
- Ils devront présenter une largeur d'accroissement faible et régulière et une texture faible
- Ils seront parfaitement secs et sains, de droits fils, sans aubier, noeuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts
- Les très petits noeuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension : inférieure à 2 cm - 2 noeuds par mètre courant)
L'ensemble des bois servant à la réalisation des différents ouvrages du présent projet, seront issus de forêts certifiées (bois labellisés FSC ou PEFC).

Défaut des bois à proscrire :
Les bois seront de droit fil, les bois tors ne seront pas tolérés
- Ceux présentant des trous de vers, fréquents dans les bois tropicaux seront rebutés sauf dans le cas de piqûres noires
- Les parties d'aubier ne seront pas admises en parement, elles seront admises en contre-parement dans les bois tropicaux
- Les fentes et gorges dans les pièces finies ne seront pas tolérées

Degré d'humidité :

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servi à leur fabrication, il est indispensable de mettre en oeuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant
Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF 51.004 et ne devra pas dépasser 15 %

Traitement des bois :
Les bois utilisés devront subir un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et plus particulièrement les parties de charpente en contact direct avec la maçonnerie.

Traitement de préservation du bois :
La durabilité naturelle ou conférée du bois doit être adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335)

Traitement de finition du bois :
En cas de traitement de finition du bois, ces derniers devront respectés le décret n° 2006-623 du 29 mai 2006

Prescriptions techniques concernant la mise en oeuvre :
Les travaux devront être exécutés dans des conditions telles que les ouvrages, présentant toutes les qualités de stabilité et de durée soient conformes à l'art de bâtir.
- L'entrepreneur devra contrôler sur place les implantations et aplomb des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui et vérifier les mesures et cotes des plans d'exécution qu'il a fourni
- Lorsque les ouvrages de charpente se trouveront placés à proximité de conduits de fumée, les bois de ces ouvrages devront être maintenus à 0,16 au moins de la face intérieure des conduits.
- Tous les assemblages seront ajustés et exécutés en fonction du travail de chaque pièce
- Les ouvrages de charpente approvisionnés sur chantier seront entreposés à l'abri de l'humidité sur cales en bois neuf de façon à avoir une circulation d'air constante.

Obligations de sécurité :
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.
Il devra la mise en place et l'entretien des protections provisoires nécessaires à l'exécution de ses travaux tels que garde-corps de sécurité et filets de protections au long des acrotères, trémies diverses, etc. et tous ancrages provisoires.
L'approvisionnement des matériaux à pied d'œuvre sur les toitures sera réalisé par le présent lot avec tous matériels de levage appropriés.

04.1.3 Nota TCE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes.
Le marché de l'entreprise sera réputé inclure l'ensemble des recommandations et obligations qui y sont mentionnées.

04.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

04.2.1 Travaux préparatoires

04.2.1.1 Échafaudages et protection

Installation d'échafaudages multidirectionnel et de protection permettant d'exécuter les travaux sur les façades :

Ces éléments seront réalisés conformément aux normes de sécurité et tiendront compte :
- De l'amenée des matériaux à pied d'œuvre (échafaudages)
- Des travaux préparatoires d'installation
- Des planchers de travail, protections nécessaires, garde-corps prévus par les règlements de sécurité
- Des platelages de protection contre la chute éventuelle des matériaux et matériels
- Des engins de levage (grue, nacelle, etc.) et de manutention
- De la mise en place d'une goulotte d'évacuation des gravats fixée à l'échafaudage
- De la mise en place d'un monte-charge électrique sur l'échafaudage (puissance à déterminer avec les autres corps d'état)
- Des consoles pour mise en place de treuils suivant demande des entreprises
- Des tunnels de protection sur les accès principaux existants
- Des travaux de maintenance des ouvrages divers de protection, pendant la durée des travaux
- De la dépose des échafaudages et la remise en état des points d'ancrage provisoires, en fin de chantier

Les précautions et garanties pendant la durée des travaux seront assurées par un bâchage de protection contre l'empoussiérage de l'environnement par un film de nature appropriée ou similaire qui devra être maintenu en état pendant la durée du chantier. Ce dernier devra être résistant et sera déplacé au fur et à mesure de l'avancement du chantier, y compris toutes sujétions de mise en oeuvre, déplacement, etc.
Les travaux seront effectués au moment opportun en coordination avec les corps d'état concernés par les travaux.
Compris toutes sujétions de manutention, repliement en fin de chantier.

Localisation
. Pour l'ensemble de l'opération

04.2.2 Ossature de bardage et isolation

04.2.2.1 Ossature de bardage en bois avec isolation - Fixation sur parois à ossature bois

Mise en œuvre d'une ossature en bois support de bardage bois, comprenant :

Support / Ossature primaire :
- Parois et structure à ossature bois à la charge du lot CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - COUVERTURE.

Ossature secondaire :
- Mise en place de fixations en acier galvanisé selon normes NF EN 10147.
- Ossature support de bardage en bois massif (Essence Douglas purgé d'aubier - Classe 3), composée de tasseaux verticaux et horizontaux (pour la pose verticale) de section appropriée (espacement adapté au mode de pose et de fixation) fixés sur les parois.
. Les dimensions des chevrons (verticaux) de bardage devront respecter les spécifications du DTU et ne seront pas inférieur à la section des éléments à incorporer à l'épaisseur du bardage.
. L'entrepreneur du présent lot veillera également au parfait alignement de l'ensemble des bardages
- Fourniture et mise en oeuvre de bande de protection sur l'ossature suivant avis technique du procédé.

Isolation :
- Mise en place de panneaux rigides en laine de bois, pose en double couche croisées, du type STEICO universal des Ets STEICO ou équivalent.
. Epaisseur : 80 mm
. Résistance thermique : 1.70 m².K/W
. Conductivité thermique : 0.048 W/m².K
. Réaction au feu : Euroclasse E

Pare-pluie :

- Fourniture et la pose d'un pare-pluie composé d'un film polyéthylène non tissé avec enduction spéciale du type DELTA-FASSADE B des Ets DOERKEN ou équivalent, pose selon les prescriptions du fabricant (perméance > 3 g/m².h.mmHg et poids de 240 g/m²), posé avec recouvrement de 5 cm aux joints horizontaux et 10 cm aux joints verticaux, avec un vide d'au moins 2 cm entre le bardage et le pare-pluie (classement au feu : Euroclasse B).

Exécution de l'ensemble suivant prescriptions du fabricant, règles de l'art, normes et DTU en vigueur, ainsi que les cahiers du CSTB.
L'ensemble comprenant coupes, chutes, façonnage, assemblage, etc., ainsi que toutes sujétions nécessaires pour une parfaite réalisation de l'ouvrage, accessoires divers, joints d'étanchéité, etc.

Compris toutes sujétions de réalisation, de mise en œuvre, accessoires divers de fixations, etc. pour une parfaite finition de l'ouvrage.

NOTA : L'entrepreneur devra prévoir dans son offre la mise en œuvre de cette ossature compris isolation sur les murs de refend du local Groupe froid, y compris la mise en œuvre d'un panneau OSB en fermeture de complexe.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des façades destinées à recevoir un bardage

04.2.3 Bardage bois

04.2.3.1 Bardage en lames bois massif verticales avec aspect à claire-voie

Fourniture et mise en œuvre d'un bardage extérieur en bois massif (essence DOUGLAS - Classe 3) composé de lames posées à la verticale avec aspect à claire-voie, comprenant :

Support / Ossature :
- Ossature en bois sur support bois décrite ci-avant.

Lames bois (parement) :
- Bardage en lames bois massif verticales avec aspect à claire-voie, essence DOUGLAS - Classe 3, fixées sur l'ossature secondaire du type VIBRATO VERTICALE DOUBLE RAINURE des Ets PIVETEAU BOIS ou équivalent.
. Section 44 x 110 mm avec rainures et languettes et usinées de façon à obtenir un joint creux entre lames (aspect à claire-voie).
- Les lames bénéficieront d'un classement au feu M3, Euroclasse D-s2,d0
- Finition des lames par imprégnation en autoclave de classe 3b pré-grisé

Caractéristiques et dimensionnement :
- Les dimensions des lames bois de bardage devront respecter les spécifications du DTU 41.2, ou faire l'objet d'une étude particulière (à la charge de l'entreprise adjudicataire).

Mise en œuvre :
La mise en oeuvre du bardage comprendra :
- La pose des lames bois sur ossature bois (prévue au présent article), à l'aide de fixations en inox (pointes annelées).
- Le respect du plan de calepinage de principe de l'architecte (Pas d'arrêt de bardage au droit des grilles de ventilation - Mise en place d'une lame sur deux pour le respect de la ventilation).
- Le traitement des joints selon nécessité.
- La mise en place des grilles anti rongeur en pied de bardage.
- La mise en place en partie haute et basse de bande d'habillage perforée pour entrée de ventilation.
- L'habillage des modénatures, angles rentrants, sortants, jonction avec les façades de natures différentes, etc. sera réalisé à l'aide des produits de finition du fabricant (ouvrages bois avec traitement identique aux lames en surface courante).
- L'habillage des entourages de baies pour habillage des tableaux et sous-face de linteaux des menuiseries, compris toutes sujétions de façonnage, pliage, fixation, raccords, etc. et d'étanchéité parfaite.
- La protection en tête de bardage sera assurée par une couvertine prévue au présent lot.
- Le calfeutrement des menuiseries avec le bardage à l'aide d'un joint souple
- Le clouage, perçage, agrafage, ponçage, découpe, etc.

Exécution de l'ensemble suivant prescriptions du fabricant, règles de l'art, normes et DTU 41 en vigueur, ainsi que le cahier des charges du CSTB.
L'ensemble comprenant coupes, chutes, façonnage, assemblage, etc., ainsi que toutes sujétions nécessaires pour une parfaite réalisation de l'ouvrage, accessoires divers, joints d'étanchéité, etc.

NOTA :
- Les différents complexes de façades devront être au même nu fini selon plans de l'architecte.
- Ventilation assurée par une lame d'air aménagée entre le bardage et l'isolant ou le support suivant cas.
- Préalablement à la mise en oeuvre, un plan de calepinage sera réalisé et à faire valider par l'architecte.
- La prestation inclut également tous les percements et traitements des étanchéités au droit des ouvrages divers fixés directement sur les façades.
- L'entrepreneur du présent lot veillera à apporter un soin particulier à l'interface entre les parties fixes et mobiles en façades (façades courantes / portes métalliques)

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des façades destinées à recevoir un bardage en surface courante

04.2.4 Accessoires de finition

04.2.4.1 Bavettes rejet d'eau

Fourniture et pose de profilés formant bavettes rejet d'eau en pied de bardage de développé approprié, en tôle d'aluminium laqué, teinte selon choix de l'architecte.
Compris toutes sujétions de façonnage, coupes, chutes, fixations, étanchéité, etc.
Réalisation de l'ensemble dans les règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En pied de l'ensemble des façades recevant un bardage

04.2.4.2 Grilles linéaire de ventilation

Fourniture et pose de grilles de ventilation, linéaire en métal déployé (acier galvanisé laqué), interdisant l'introduction des volatiles et rongeurs, compris toutes sujétions de mise en oeuvre, etc.
Les grilles de ventilation devront présenter une section de 50 cm² / ml minimum.
Les dispositions envisagées en tête de bardage (sorties d'air) devront respecter la même valeur de section de ventilation en pied de bardage.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En partie basse de l'ensemble des façades destinées à recevoir un bardage

04.2.4.3 Traitement des angles / jonction - Profilés bois

Traitement de l'ensemble des angles (rentrants et sortants) et de finition latérale des bardages en lames bois massifs, compris jonctions entre les façades de natures différentes.
Traitement des angles avec réalisation d'un arrêt franc et usinage des lames de bardages en façades et mise en place d'un profils d'angle ou cornière en bois (essence DOUGLAS - Classe 3) suivant détails de l'architecte.
Finition par imprégnation en autoclave de classe 3b de teinte grise (Pré-grisé)

L'ensemble comprenant coupes, chutes, façonnage, assemblage, etc., ainsi que toutes sujétions nécessaires pour une parfaite réalisation de l'ouvrage, accessoires divers, joints d'étanchéité, etc.
Compris toutes sujétions de réalisation, de mise en œuvre, accessoires divers de fixations, etc. pour une parfaite finition de l'ouvrage.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Traitement de l'ensemble des angles sortants et rentrants

04.2.5 Bardage polycarbonate

04.2.5.1 Bardage polycarbonate alvéolaire

Fourniture et pose d'un bardage translucide double peau, constitué de cassettes préassemblées en atelier de type DANPATHERM K7 des Ets EVERLITE ou équivalent, composées de panneaux en polycarbonate alvéolaire.
Les panneaux comporteront des relevés longitudinaux à double crantage, la liaison entre cassettes se fera par des connecteurs K7 en aluminium par emboîtement frontal. Le double crantage permettra une tenue mécanique et une étanchéité à l'eau parfaites.

Caractéristiques des cassettes :
- Épaisseur des parois : 12 mm
- Epaisseur totale des cassettes : 70 mm
- Largeur : selon plans de l'architecte
- Structure : Multi-Cells - 4 parois
- Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Transmission lumineuse : selon teinte
- Transmission solaire : selon teinte
- Réflexion solaire : selon teinte
- Réaction au feu : B-s1,d0
- Résistance aux chocs extérieurs : Q4
- Résistance aux chocs intérieurs : Q3
- Protection aux UV : traitement d'au moins 45 microns sur la face extérieure
- Finition spéciale contre l'éblouissement

Mise en œuvre :
Les cassettes sont préassemblées en atelier à partir des plans de façade et de calepinage validés par l'entreprise, puis livrées à dimensions, prêtes à être mises en œuvre.
La pose sera réalisée en applique, en position verticale, les alvéoles orientées dans le sens d'écoulement de l'eau. La mise en œuvre comprend : pose du joint mousse d'étanchéité en périphérie de l'ouvrage, mise à dimension et installation des cadres périphériques constitués de la costière NM (profilé de rive aluminium sans rupture de pont thermique), pose des cassettes selon le plan d'implantation, puis mise en place des parcloses de finition (clippées sur les connecteurs K7, côté intérieur avant pose puis côté extérieur après montage).

La parfaite réalisation de l'ouvrage implique l'utilisation exclusive de l'ensemble des accessoires composant le procédé (connecteurs K7, écarteurs, parcloses, costières, joints, ruban adhésif micro-perforé, vis).

L'entreprise titulaire du lot devra, en outre, la fourniture et la pose en complément de toutes pièces en tôle pliée nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage : bavette en pied et en tête, profilé d'angles, profilés d'entourage de baies, la rendant propre à son usage.

Les plans de dimensionnement et calepinage, ainsi que les plans d'exécution des points singuliers (angles, aboutages, joints de dilatation, encadrement de baies), seront fournis et transmis par la maîtrise d'œuvre au Contrôleur Technique pour approbation avant commande, ainsi que l'échantillon du produit à mettre en œuvre.

La réalisation, l'aspect et la finition des ouvrages seront parfaits et conformes aux directives de l'architecte ; toute imperfection entraînera la réfection aux frais du titulaire.

Ossature et fixations :
- Ossature métallique support, composée de tubes en acier galvanisé, comprenant lisses hautes, basses et intermédiaires, et lisses verticales latérales ; appuis hauts, intermédiaires et bas de largeur d'appui 60 mm minimum
- Connecteurs en aluminium laqué, fixés à l'ossature et assurant l'emboîtement frontal des cassettes adjacentes.
- Fixation des connecteurs par vis auto-perceuses et auto-taraudeuses adaptées au support, type acier cémenté zingué en ambiance courante, ou inox A2 en forte hygrométrie et ambiance marine
- Assemblage entre cassettes par vis en about de connecteurs

Ouvrages divers :
- Costière périphérique aluminium de type NM

- Parcloses en polycarbonate
- Trous de drainage et de ventilation
- Écarteurs aluminium
- Bavette de recouvrement en tôle pliée d'acier laqué, pour parties hautes et latérales
- Bavette rejet d'eau en tôle pliée d'acier laqué, pour parties hautes et basses
- Accessoires divers : joints EPDM ou thermoplastiques, joints mousse, façonnés d'angle et de joints de dilatation, vis de pointage, etc.

Teinte RAL des profilés au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
Tous les accessoires nécessaires à la réalisation, à l'ossature, à l'étanchéité et à la parfaite finition de l'ouvrage seront dus.

Réalisation de l'ensemble selon prescriptions du fabricant, Avis Technique du CSTB 2.1/13-1602_V4, normes et DTU en vigueur.

NOTA :
- L'entrepreneur devra prévoir dans son offre la réalisation d'épines bois rapportées en façade (modénatures) selon détails de l'architecte accroché sur une cornière en partie basse et d'un plat en partie haute. L'ensemble devra être recouvert par la couvertine en tête à la charge du présent lot.
- L'entrepreneur devra prévoir le calfeutrement de l'espace résiduel entre le bardage polycarbonate et l'ossature bois (MOB), en périphérie des ouvertures (tableaux, linteaux, appuis), par tout dispositif approprié (profilé de finition, mousse imprégnée, joint compribande ou équivalent), assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau ainsi que la continuité de la finition. Il devra impérativement faire valider le principe par l'architecte.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En partie haute du réfectoire

04.2.5.2 PV 3D Lite

Plus-value pour mise en oeuvre de panneau polycarbonate à cellule large, avec obturateur intérieurs variant l'intensité de lumière au court de la journée du type Panneaux 3DLite (16mm) des Ets EVERLITE ou équivalent en lieu et place du panneau extérieur de la composition de base.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Plus-value pour les façades Sud, Est et Ouest

04.2.6 Ouvrages divers

04.2.6.1 Contre-bardage

Réalisation de bardage simple peau en plaque métallique nervurée galvanisée prélaquée, pose verticale de 0.75 mm d'épaisseur.

Finitions :
. Face extérieure galvanisée prélaquée, teinte RAL au choix de l'architecte
. Face cachée galvanisée Z 275 brute
- Fixation sur ossature secondaire en acrotère, par vis auto-taraudeuses avec capots PVC d'étanchéité de teinte identique aux plaques de bardage.

Mise en oeuvre suivant les directives de l'avis technique et les prescriptions du fabricant, compris ossature métallique intermédiaire (OMEGA ou Z) et éléments de fixation (crémaillères, équerres, pattes d'agrafe, profils, vis, etc...) pour permettre la pose du bardage sur acrotères et une finition parfaite de l'ouvrage.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En habillage intérieure des acrotères de la toiture au dessus de la zone cuisine

04.2.6.2 Couvertines en aluminium

Fourniture et pose de couvertines en aluminium laqué d'épaisseur 15/10ème (teinte RAL au choix de l'architecte), largeur et développé appropriés aux parois, compris pièces de raccords, pièces d'angles, relevés, éclisses, support, abouts de fermetures et toutes fixations et sujétions de mise en œuvre suivant configuration du projet (façonnage, pliage, coupe, cintrage, étanchéité parfaite, etc.).

Ces coiffes avec retombée des 2 côtés, seront dimensionnées pour assurer le recouvrement complet des acrotères ainsi que le recouvrement complet du complexe de parois et auront un débordement minimal du complexe de 2 cm.
Les coiffes auront une pente de 3% minimum vers l'intérieur des acrotères.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre, façonnage, pliage, coupe, étanchéité parfaite, fixation, etc.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant compris toutes sujétions devant assurer une parfaite finition des ouvrages.

NOTA :
- Largeur et développé appropriés aux parois recevant un bardage en finition y compris épines bois rapportées.
- L'entrepreneur devra prévoir un complément d'isolation pour les couvertines donnant sur les réfectoires.
- L'entrepreneur devra la respecter et appliquer les règles RAGE concernant la mise en œuvre des couvertines et notamment le raccordement des tôles aluminium de couvertines par des éclisses drainantes.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En tête de l'ensemble des acrotères

04.2.6.3 Traversée de bardage

Exécution de traversées de bardage, de section appropriée aux ouvrages traversants, comprenant la découpe du bardage, la fourniture et la mise en place d'un fourreau avec une platine soudée (soudure parfaitement étanche en périphérie).

Localisation
. Pour l'ensemble des traversées de bardage

04.2.7 Traitement des métaux et des bois

04.2.7.1 Ferrures et sabots

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la mise en oeuvre de tous les accessoires métalliques indispensables au bon assemblage des différents bois.
Ces pièces métalliques seront en acier galvanisé et comprendront toutes sujétions de pose.

04.2.7.2 Traitement des bois

Tous les bois seront, sans exception, traités aux produits fongicides et insecticides (termite, etc.), selon normes et DTU en vigueur.
L'entrepreneur devra fournir tous les procès-verbaux des traitements au bureau de contrôle et à l'architecte sans que ceux-ci en fassent la demande.

04.2.7.3 Traitement des métaux

Les métaux employés seront traités contre la corrosion, compris toutes sujétions d'exécution.

04.2.8 Fin de chantier

04.2.8.1 Plans et détails de fabrication

Avant le début des travaux, l'entreprise du présent lot devra obtenir l'accord de l'Architecte et du Bureau de Contrôle pour la fabrication de ces ouvrages.
Aussi, il fournira au moins 10 jours avant la mise en exécution ou commande, tous les plans d'atelier, de fabrication ou

de réservation, et ce, en coordination avec les autres corps d'état intervenant sur les superstructures.

04.2.8.2 Nettoyage de fin de chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises. Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il aura également à sa charge l'évacuation de ses délivres hors site conformément à la réglementation des tris sélectifs.

04.2.8.3 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), suivant indications du CCAP

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.
Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA :Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :
- Les plans d'exécution des ouvrages de bardage et assimilés compris fiches techniques des matériaux constitutifs.
- Une liste détaillée des prestations mises en œuvre qui comprendra entre autres : marque, nature, modèle et référence pour chaque prestation.
- Les attestations de traitement des bois et des métaux.
- Les fiches techniques et PV divers des ouvrages manufacturés.
- Les notes de calculs et certificats de garantie.
- Les PV de classement au feu des matériaux.
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

04.3 OPTIONS

04.3.1 Entourage de baies - Habillage bois

Réalisation des entourages de baies en bois massif (Essence DOUGLAS - Classe 3), sections selon détails de l'architecte (lames identiques à celles destinées à l'habillage des façades), fixés sur ossature bois.
Traitement des angles des entourages de baies avec réalisation d'un arrêt franc et usinage des lames de bardages pour continuité de rainures et languettes en façades au droit des menuiseries suivant détails de l'architecte.
Finition identique à la surface courante.

L'ensemble comprenant coupes, chutes, façonnage, assemblage, etc., ainsi que toutes sujétions nécessaires pour une parfaite réalisation de l'ouvrage, accessoires divers, joints d'étanchéité, etc.
Compris toutes sujétions de réalisation, de mise en œuvre, accessoires divers de fixations, etc. pour une parfaite finition de l'ouvrage.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. En remplacement des habillages des entourages de baies prévu en base au lot MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE - SERRURERIE